

Vos nom et prénom : ..... Votre N° ALE : 376 - 6 – ..... - .....

## RÈGLEMENT DESTINÉ AUX UTILISATEURS DU TAXI SOCI'ALE OU DE L'ALE Mobile

### Conditions d'accès

Pour avoir accès à un de nos 5 taxis collectifs:

- ✓ Vous devez être domicilié(e) sur l'entité de Tournai.
- ✓ Vous ne pouvez pas disposer d'un moyen de locomotion ou ne pouvez plus vous en servir.

Et

Pour le **Taxi Soci'ale**, soit :

- ✓ Vous avez plus de 65 ans ou,
- ✓ Vous n'avez pas de ressources mensuelles nettes de plus de 1394,64 € (revenus du ménage) ou,
- ✓ Vous êtes maman seule avec un enfant de – de 12 ans ou,
- ✓ Vous êtes âgé(e) de 12 à 18 ans et devez suivre des soins médicaux ou paramédicaux ou,
- ✓ Vous avez un handicap reconnu.

Ou

Pour l'**ALE Mobile** :

- ✓ Vous êtes en parcours d'insertion professionnelle (formation, nouvel emploi ...).

En cas de **fausse déclaration** concernant votre statut, le service peut, immédiatement, mettre fin aux demandes de transport.

### Horaire

- ✓ Pour le **Taxi Soci'ale** et l'**ALE Mobile** : du lundi au vendredi de 7h à 19h.
- ✓ Pour le **Taxi Soci'ale** : le samedi de 9h à 23h et le dimanche de 11h à 19h.
- ✓ Les taxis ne circulent pas les jours fériés et si les routes sont impraticables en raison d'intempéries.

### Demande de transport : formalités

Si vous voulez un transport par nos taxis,

1. **Contactez** notre service au **069 777 938**
  - ✓ Au plus tard à 12h, 2 jours ouvrables avant le trajet
  - ✓ Au plus tard à 12h le jeudi pour un trajet le lundi
2. Faites-nous parvenir une **attestation** ou une preuve que vous êtes dans l'une des conditions précitées. Sans cette attestation, nous ne vous prendrons pas en charge.
3. Les informations obtenues dans le cadre de votre dossier : nom, NISS, adresse, revenus, statut, sont protégés par le secret professionnel, tant au niveau de nos services administratifs, de nos chauffeurs ou de tiers directement liés à votre dossier (CPAS, administrateurs de biens, mutuelle, AViQ, ...).  
En recourant aux services de l'Ale, vous acceptez que ces informations soient transmises à des tiers dans le respect du secret partagé.
4. **Payez** au chauffeur lors du transport. Celui-ci vous fait signer un reçu interne. Si vous êtes utilisateur régulier et n'avez aucune dette envers notre service, nous pourrions envisager le paiement sur base de facture mensuelle.
5. En cas de demande de **transport de retour**, (Exemple, après une visite à un proche à l'hôpital) **appelez uniquement le numéro** repris **sur la carte** que vous a donnée le chauffeur **ou sur le bracelet qui vous sera remis**. Le chauffeur vous indiquera la durée d'attente pour la prise en charge de retour.

## Tarifs

Le tarif est revu chaque année. Il est donc modifiable, sans avertissement préalable au 1<sup>er</sup> janvier.

Calcul de trajet	Trajet dans l'entité de Tournai	Trajet hors entité
Déplacement avec l'utilisateur présent dans le véhicule	0,35 €/km parcouru	
Déplacement sans l'utilisateur (pour reprendre l'utilisateur)	gratuit	0,25€/km parcouru
Chauffeur	3€/trajet	
Temps d'attente + de 5 min (option)	5,95€/heure	
Enfant – 12 ans accompagné	Gratuit. Seul l'accompagnant paie le prix usager.	
Accompagnateur d'adulte (option)	1€/trajet. L'utilisateur payant le prix plein.	
Groupe	0,35€/km pour 1 usager 1€/trajet autres usagers 3€ de mise en route du chauffeur	0,35€/km pour 1 usager 0,25€ (retour sans l'utilisateur) 1€/trajet autres usagers 3€ de mise en route chauffeur
Frais de parking (option)	À charge de l'utilisateur. Les personnes handicapées doivent se munir de leur carte de stationnement handicapé.	

## Annulation

Vous pouvez annuler un transport, **sans frais** :

- ✓ **jusque la veille** du transport.
- ✓ En cas de **force majeure** : hospitalisation, événement familial majeur...

Vous recevrez une **facture forfaitaire de 5€** :

- ✓ Si vous annulez la demande le jour même.
- ✓ Si vous n'êtes pas présent à l'heure estimée du passage du taxi. Notre chauffeur patientera néanmoins 5 minutes avant de reprendre sa course.

Notre service est géré par l'asbl ALE qui a pour objectif de répondre aux besoins des citoyens. Elle n'a donc pas de vocation commerciale et ne sait pas fonctionner comme une entreprise commerciale. A ce titre, vous ne pourrez exiger les mêmes conditions de respect des horaires, de confort ou de rapidité du trajet que pour une société de taxi commerciale. Il n'est donc prévu **aucune compensation** en cas d'annulation ou de retard indépendant de notre volonté.

## Vos engagements

Vous acceptez:

- Que le taxi est un service de taxi collectif et qu'il peut prendre d'**autres usagers sur son chemin**.
- Que le **chauffeur** n'est pas là pour faire vos courses, pour vous véhiculer à l'intérieur de bâtiment. Son **rôle** se limite à vous aider à monter et à descendre du taxi, à attacher la ceinture, le cas échéant, à transporter éventuellement un sac, un bagage de la porte de votre domicile ou du magasin jusqu'au taxi.
- Que le chauffeur ne peut accepter une **modification du trajet** initialement demandé. Toute modification aurait des répercussions sur la prise en charge des usagers suivants...
- Que tout **dégât ou dégradation** que vous occasionnerez au véhicule vous sera facturé au prix de la réparation majorée d'un supplément de 100€.
- Qu'il est **interdit** de fumer, boire de l'alcool ou manger dans le taxi soci'ale, sous peine de refus de prise en charge.
- Que les **animaux domestiques** ne sont admis qu'après avoir obtenu une autorisation du service et qu'il sera de votre responsabilité de nettoyer les éventuelles déjections ou de payer le nettoyage par une firme extérieure.
- Que vous devez respecter toutes les **consignes de sécurité** liées au code de la route (exemple : port de la ceinture de sécurité). Dans le cas contraire, vous acceptez de supporter le coût des infractions liées à votre comportement.
- Que le service ne peut accepter des **chaises roulantes** dont les caractéristiques entravent la sécurité lors du transport (dimension, poids, manque de points d'ancrage ...).
- Qu'en cas d'accident, même si le service a une assurance responsabilité civile, vous ne pouvez demander **aucune compensation** financière ou morale au service.
- Que les chauffeurs dépendent de l'assurance chômage et qu'ils risquent une sanction majeure s'ils acceptent un **pourboire ou tout autre avantage**. Si vous souhaitez néanmoins les remercier pour leur gentillesse, vous pouvez glisser un pourboire dans la tirelire prévue à cet effet. La somme récoltée sera utilisée pour une activité au seul profit des chauffeurs.
- **Qu'en cas de non respect des différents points repris dans la convention, le droit d'accès au service vous sera retiré.**

Fait à Tournai, le ...../ ...../201.....

Votre signature : .....